




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 3 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 3 / 0 5 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : UD95-2023-0375

1 Intitulé du projet

Demande d'augmentation de la capacité annuelle maximale de l'Installation de stockage de déchets non dangereux mono-casiers dédiés aux Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante (DMCCA) de TERSEN à SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (95).

Afin de permettre la réception de DMCCA en provenance de chantiers exceptionnels, une demande de dépassement du tonnage journalier est également sollicitée, pour un maximum de 60 jours/an.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERSEN Etablissement PICHETA

Raison sociale

TERSEN

N° SIRET

3 1 7 8 9 6 6 5 2 0 0 0 5 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiées

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CHBIT

Prénom(s)

FOUAD

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Augmentation de la capacité annuelle de l'ISDND-DMCCA classée sous les rubriques ICPE n°2760-2b et n°3540-1 :
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement	Capacité annuelle autorisée : 80 000 tonnes/an Capacité annuelle demandée : 105 000 tonnes/an

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site actuel bénéficie d'un Arrêté Préfectoral autorisant, en date du 10 mars 2020, le stockage de DMCCA pour une quantité annuelle totale de 80 000 tonnes.

Le projet vise à demander l'autorisation de stockage pour une quantité complémentaire de stockage de 25 000 tonnes/an, soit une capacité annuelle totale de 105 000 tonnes.

Cette augmentation de capacité n'engendre aucune modification des conditions d'exploitation du site, ni de modification sur le volume totale de stockage autorisé dédié aux DMCCA.

4.2 Objectifs du projet

Après plusieurs années d'exploitations du site, une augmentation progressive du stockage de DMCCA a été observée depuis 2020, dans la limite du seuil autorisé de 80 000 tonnes/an.

Dans le cadre des chantiers de déconstruction régionaux, des flux de DMCCA générés complémentairement par les opérateurs de désamiantage ont été mis en évidence et leur prise en charge sollicités auprès de TERSEN, impliquant une nécessité de renforcer la capacité d'accueil en stockage annuelle sur le site.

En effet, le site de Saint-Martin-Du-Tertre souhaite pouvoir répondre à la progression des besoins régionaux de la filière de stockage sécurisée de DMCCA. Au regard de la constatation de cette augmentation, une augmentation de cette capacité de 25 000 tonnes par an est nécessaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'augmentation de capacité n'engendre aucun travaux d'exploitation du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'augmentation du stockage annuel conduira à une exploitation identique à la situation actuelle.

La durée et le phasage de l'ISDND ne sont pas demandés à être modifiés, afin de prendre en compte également les fluctuations d'apport de DMCCA inférieures à la capacité maximale demandée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà soumis à autorisation via ses arrêtés Préfectoraux (Arrêté Préfectoral n°IC-20-027 du 10 mars 2020). Il dispose déjà des rubriques 2760 et 3540 sous autorisation.

A l'issue de la présente demande de cas par cas, une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE sera déposée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Projet d'augmentation de capacité de stockage de DMCCA annuelle	25 000 tonnes/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : "Le champ gonelle", "montagne du trou à guillot"

Localité : Commune de Saint Martin du Tertre

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Martin-Du-Tertre, site localisé en zones Ac et Nc.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site est implanté sur un site autorisé par l'Arrêté Préfectoral n°IC-20-027 en date du 10 mars 2020, ayant fait l'objet d'une étude d'impact. Le site est déjà autorisé via les rubriques 2760 et 3540, à stocker annuellement 80 000 tonnes de DMCCA.

L'objet du cas par cas est d'ajuster et d'augmenter cette capacité maximale annuelle de stockage de DMCCA à 105 000 tonnes.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 plus proche est située à environ 4 km au nord-ouest. Il s'agit du Marais de Presles (identifiant: 110006890). source : géoportail
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'Arrêté de Biotope la plus proche est située à environ 10 km au nord-ouest. Il s'agit de l'Écrevisse à pieds blancs sur le Ru du Goulet (identifiant: FR3800977). source : géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site fait parti uniquement du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (identifiant : FR8000043). source : géoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État du Val-d'Oise, ainsi que du PPBE aéroports. source : préfet du Val-d'Oise
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique (AC1) le plus proche est le château de Franconville à Saint-Martin-Du-Tertre. Il est situé à plus de 2km. source : atlas.patrimoines.culture.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve dans aucune zone humide d'importance internationale. La zone humide la plus proche est le marais de Sacy, située à 40 kms. source: Ramsar
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas couverte par un PPRN ni un PPRT. source : geoportail
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé dans le périmètre de protection éloignée (PPE) des captages de Baillet en France - Bouffemont
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans le site inscrit du massif des trois forêts (Montmorency, Isle-Adam, Carnelle).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 8 km au nord-est. Il s'agit du Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (FR2200380). source : geoportail
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé est le château de Franconville à Saint-Martin-Du-Tertre. Il est situé à plus de 2 kms. source : atlas.patrimoines.culture.fr

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site possède un réseau de contrôle piézométrique avec des prélèvements réalisées chaque année et qui permet de suivre la qualité des eaux souterraines en amont et en aval de chacune des zones exploitées. Le suivi des paramètres physico-chimiques de la nappe souterraine ne montre pas de perturbations liées à l'activité et confirme l'absence de fibre d'amiante.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation de capacité annuelle de stockage de DMCCA n'aura aucune incidence sur les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité annuelle de DMCCA n'utilisera pas de ressources naturelles du sol et du sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune modification du fonctionnement du site actuel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un site déjà autorisé à exploiter. L'augmentation de capacité n'engendre aucune modification du site actuel, de son fonctionnement, ni de ses réaménagements agricoles, forestiers et écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 8 kms au nord-est. Il s'agit du Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (FR2200380).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le projet d'augmentation de capacité annuelle fait partie de l'emprise du site existant déjà autorisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans les secteurs à risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des conditions d'exploitation actuelles.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation modérée du trafic routier la RD 909 sera observable pendant une période de 4 ans puis se restabilisera au rythme actuel. En effet, l'incidence routière sera atténuée dès la 5ème année, car le trafic concerné par l'exploitation de l'ISDI voisine du site prendra fin en 2027. Cf : Notice d'incidence relative au transport routier jointe en annexe.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la capacité annuelle ne modifie pas le niveau sonore global du site. L'augmentation des nuisances sonores liées au trafic routier sera très peu perceptible sur les axes d'accès au site.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne génèrent pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne génèrent pas de vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site réalise un suivi réglementaire annuel des retombées de poussières. La dernière campagne réalisée en juin 2022 a révélé que toutes les valeurs mesurées restaient conformes aux seuils réglementaires.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eau du site sont suivis. L'augmentation de capacité ne modifie pas le programme de suivis des rejets aqueux.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fossés d'infiltration des rejets contrôlés en périphérie du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification du fonctionnement du site actuel.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Contenu de l'augmentation modérée du trafic lié à l'augmentation d'apport du DMCCA sollicitée, un renforcement des mesures sécuritaires, de signalisation au droit de la RD 909 sera proposé puis réalisé en accord avec les services voiries du département du Val d'Oise.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet constitue une augmentation de la capacité de stockage maximale autorisée des DMCCA, de manière à assurer les besoins d'exutoires régionaux et locaux, sans aucune modification du site existant, de ses infrastructures ni des espaces avoisinants. La demande sollicitée :

- augmentera modérément le trafic routier de la RD9 09, vers un retour à l'état actuel du trafic suite à la fin de l'apport des inertes pour l'ISDI voisine du site en 2027,
 - ne modifiera pas le périmètre d'exploitation de l'ISDND, ni sa durée d'exploitation initialement autorisée,
 - ne modifiera pas les conditions techniques d'exploitation de la carrière fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2020,
 - ne modifie pas le volume total de stockage autorisé dédié aux DMCCA.
- Compte tenu de ces constats, une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice d'incidence relative au transport routier	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom CHBIT

Prénom FOUAD

Qualité du signataire DIRECTEUR D'AGENCE

À PIERRELAYE

Fait le 2 / 6 / 0 4 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)